

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
KEOLIS – TRAVAUX DE NUIT SUR LA PLATEFORME TRAMWAY ARRETE N° 2024/016		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 29 janvier 2024 de la société KEOLIS Caen Mobilités pour réaliser des travaux d'entretien de nuit sur la plateforme du Tramway ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société KEOLIS MOBILITES est autorisée à réaliser, à compter du 14 avril 2024 et pour une durée de 16 jours, des travaux de nuit concernant du meulage de rail sur la plateforme du Tramway avec l'utilisation de locomotive thermique, nacelles thermiques, rail-route et balayeuse.

Les travaux se dérouleront sur les horaires suivants :

- Du 15 au 19/04/2023 : 21h30 à 5h00 du matin ;
- Du 22 au 27/04/2023 : 21h30 à 5h00 du matin ;
- Du 29/04/2023 au 02/05/2023 : 21h30 à 5h00 du matin ;

Article 2 : Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la locomotive thermique traversera le carrefour Jean Vilar et les abords de la plateforme du Tramway, occasionnant des blocages minimes, des agents Keolis Caen Mobilité seront sur place en accompagnement pour réguler la circulation.

Article 3 : La société KEOLIS MOBILITES est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société KEOLIS MOBILITES ;
- Caen la mer – service de collecte des déchets ;
- Le SDIS |

Fait à Ifs, le 29 janvier 2024



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE